

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE DIJON

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  2h  Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

DATE(S) DE LA FORMATION

23 juin 2022
10h-12h

LIEU DE LA FORMATION

2 rue des Corroyeurs Maison des associations
21000 DIJON

POUR S'INSCRIRE

-  0380745656
-  maisondesassociations@ville-dijon.fr
-  <https://www.dijon.fr/Dijon-au-quotidien/...>

STRUCTURE FORMATRICE

-  Maison Des Associations de la ville de Dijon
-  Voir la présentation de cette structure

Formation financée par :